Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-200063055-20260320-202603_25-DE

Commune de Plounéour-Brignogan-Plages
❖❖❖❖❖
Canton de LESNEVEN
❖❖❖❖❖
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 202603.25

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à vingt heures, le conseil municipal de Plounéour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le seize mars de la même année, par Pascal GOULAOUIC, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Nathalie CORRE, Dominique PEDRON, Frédérique BELLIER, Luc LE ROUX, Estelle DI SILVESTRO, André CAM, Marie-Pierre HAMON, Jean-Claude ROUDAUT, Marie LE MERDY, Pascal FRODEAU, Valérie SEVILLON, Fabien BUORS, Manon LUNVEN, Adrien MORVAN, Laurence CASSET, Olivier RONVEL, Mariannick LE MENN, Olivier COLIN-BARRAND, Patrice LELOUP, Marylène SALOU, Sandrine ABGRALL.

Excusé : Jean-Cassien LORIDANT
Pouvoir : Jean-Cassien LORIDANT à Patrice LELOUP
Secrétaire de séance : Nathalie CORRE est désignée secrétaire de séance.

Installation du conseil municipal
Election du Maire

Considérant que le Conseil Municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-4 et 2122-7 ;
Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :
18 suffrages exprimés
5 suffrages blancs

Le conseil municipal, par
18 voix pour Pierre Abautret
5 blancs

- Elit Monsieur Pierre Abautret, maire de la commune de Plounéour-Brignogan-Plages,
- Installe Monsieur Pierre Abautret, en qualité de maire de Plounéour-Brignogan-Plages,
- Autorise Monsieur Pierre Abautret à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Plounéour-Brignogan-Plages
Le 20 mars 2026

Le Maire
Pierre ABAUTRET

MAIRIE PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN-PLAGES ★ 29890 ★

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification